

Image not found or type unknown



Pension alimentaire à mon ex femme

Par **lagyna62**, le **25/09/2019** à **18:30**

Bonjour,

Le trésor public n'a pas arrêté les prélèvements sur ma fiche de paie alors que ma convention est terminée depuis fin décembre 2018. J'ai dû faire les démarches moi-même pour avoir une mainlevée du juge des exécutions. Qui doit me rembourser le trop perçu à mon ex femme merci.